

PDZA en action!

La MRC de Bellechasse amorce **la phase 2 de son projet de caractérisation des terres en friche**. Ce projet est issu du plan de développement de la zone agricole (PDZA) adopté par la MRC de Bellechasse en juillet 2019.

Un PDZA c'est quoi?

Rappelons qu'un **PDZA est un exercice de planification** visant à mettre en valeur la zone agricole en favorisant le développement durable des activités agricoles. Dans Bellechasse, cet exercice a été réalisé avec l'ensemble des acteurs liés à l'agriculture et a permis de définir des enjeux et de cibler des projets.

Lors de la phase 1 du projet de caractérisation des terres en friche, la MRC avait procédé à l'identification des friches sur son territoire. Une friche se définit comme une terre agricole abandonnée, sans intention d'être cultivée. La phase 2 du projet consiste maintenant à évaluer le potentiel agricole des friches et à valider l'admissibilité à une éventuelle remise en culture selon les critères du Règlement sur les exploitations agricoles (REA).

Soutien à la réalisation du projet

La MRC sera accompagnée par l'organisme **OptiConseils Chaudière-Appalaches**.

Le mandat confié à l'organisme s'échelonne sur une période de 3 ans. Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires.

Communication auprès des propriétaires

Ce projet s'amorcera par un contact téléphonique aux propriétaires des friches agricoles afin de leur expliquer le projet et valider leur intérêt.

Vous êtes invités à consulter le www.pdzabellechasse.com pour plus d'informations.

Pour information :

Marie-Eve Lacasse, agente de développement
responsable de la mise en œuvre du PDZA de la MRC
Développement Économique Bellechasse
418 883-2249 poste 637
melacasse@mrcbellechasse.qc.ca

